

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 27 MARS 2025

Présents : 64Votants : 76Pouvoirs : 12 (cf. liste annexe)Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈSDate de la convocation du Conseil de Communauté : 20 mars 2025Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°5

FINANCES – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 5211-36 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu les comptes administratifs pour 2024 soumis à l'assemblée délibérante ;

Considérant la présentation des comptes administratifs 2024 pour le budget principal et les budgets annexes, et en particulier les résultats arrêtés en investissement et en fonctionnement ;

Considérant que la décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement établi au compte administratif, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent ;

Considérant que le résultat est prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (résultat reporté et solde des restes à réaliser) ; le solde en excédent de fonctionnement reporté et/ou en dotation complémentaire d'investissement ;

Considérant la proposition d'affectation des excédents de fonctionnement, tels qu'ils ressortent à la clôture de l'exercice 2024 et en fonction du besoin de financement de la section d'investissement :

Budget (hors budgets lotissements)	EXCEDENT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	BESOIN DE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT					AFFECTATION DES RESULTATS	
		Résultat d'investissement (compte 001)		Soldes des restes à réaliser		Besoin total	Compte 1068 en recettes	Report à nouveau au compte 002
Budget Principal	4 098 050,33 €	déficit	425 510,17 €	déficit	98 390,18 €	523 900,35 €	523 900,35 €	3 574 149,98 €
BA Ordures Ménagères	2 757 376,09 €	excédent	265 103,60 €	déficit	747 518,91 €	482 415,31 €	482 415,31 €	2 274 960,78 €
BA Atelier Relais	96 102,51 €	excédent	52 749,32 €					96 102,51 €
BA Gites d'entreprises	28 205,52 €	déficit	309 886,97 €	déficit	6 236,64 €	316 123,61 €	28 205,52 €	
BA Abattoir	10 299,50 €	excédent	208 537,13 €	déficit	102 572,15 €			10 299,50 €
BA Activités commerciales	964,08 €	déficit	89 150,14 €	déficit	10 127,40 €	99 277,54 €	964,08 €	



Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes concernés, comme détaillé précédemment ;
- de préciser que ces affectations seront reprises au budget primitif des budgets concernés, tout comme les résultats d'investissement ;
- de charger M. le Président de poursuivre l'exécution de la présente délibération par tous actes nécessaires.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 8 avril 2025